

JUMP

Le goût du futur

AVRIL 2021



écolo j

SOMMAIRE



LA SÉCU ? | 04

SI LA PENSION SE MANGEAIT | 06

RECONNAÎTRE SYMBOLIQUEMENT LA SÉCU | 09
à quoi ça sert ?

Interview | AMANDINE CRESPY | 11

Europe sociale et crise de la COVID :
un tournant historique ?

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE | 15

Et si l'on revoyait la notion de travail ?

UN SALAIRE ÉTUDIANT | 18

pour lutter contre la précarité ?

LE SYNDICALISME ET SON IMPORTANCE | 21

dans une démocratie saine

Le film | LES INVISIBLES | 22

L'ILLU D'AIMBÉ | 23

Direction écolo j
Chloé Berthélémy
Arthur Lambert

Rédactrice en chef
Cloé Devalckeneer

Design & Layout
Magali Lequeux

Crédit photos
creativecommons.org
Unsplash

Éd resp : Chloé Berthélémy
et Arthur Lambert
5 Rue Van Orley | 1000 Bruxelles

Imprimé sur papier recyclé
chez www.adrenaline.be

ÉDITO



Plus d'un an après le début de la première pandémie mondiale contemporaine, quoi de plus à propos que de se pencher sur l'invention du siècle dernier la plus humaine et la plus révolutionnaire : la Sécurité Sociale.

Comme Mathilde nous l'explique dans son article retraçant **l'histoire de la Sécurité Sociale**, ce monument du **patrimoine immatériel** de l'intelligence humaine est plutôt récent dans l'Histoire politique.

Mais il est surtout le fruit d'une longue bataille des travailleur·ses contre leurs conditions d'existences indignes et pour la reconnaissance de leurs droits. La preuve s'il en fallait qu'aucun changement de système radical comme celui-ci ne s'obtient, ou plutôt ne s'arrache, sans luttes sociales et sans exigences toutes aussi radicales.

Le contexte de construction de ce modèle, qui nous permet à tou·te·s de ne pas devoir choisir entre nos besoins de bases (être bien nourri·e ou en bonne santé, avoir accès à un logement ou se soigner, pouvoir se former ou payer ses factures d'hôpital...), fait tristement écho à notre époque : La crise sanitaire de la COVID a mis en difficulté des millions de personnes (pertes d'emplois, privation d'activités et difficultés socio-économiques qui en découlent). Les répercussions de cette crise et

des mesures qui ont dû être prises pour tenter d'y répondre (et ce compris en termes de santé mentale !) commencent à s'abattre sur nous telle une réplique de séisme.

Mais surtout, la COVID a révélé avec une clarté inédite (ce que beaucoup savaient déjà) à quel points les dernières décennies de néo-libéralisme n'ont cessé de saper les bases même de la solidarité organisée (en même temps que de détruire la planète, d'asservir les corps féminins et racisés, de cadenasser toujours plus les contestations par la logique sécuritaire).

Cette pandémie devrait en avoir logiquement montré l'inconséquence et avoir permis de remettre la focale sur la résilience et la coopération. Et pourtant. La remontée du fascisme et des discours réactionnaires ne semble pas prête de s'endiguer. Du côté des systèmes de protection sociale, le règne de la mise à l'abri individuelle et la loi de la capitalisation continuent de se jouer, comme nous l'explique Marie-Anaïs dans son **analyse de l'épargne-pension**.

Comme le met en exergue l'entretien réalisé par Arthur autour de **la réponse européenne face à la crise** : l'enjeu présent est sans doute de saisir **l'occasion historique** de solidifier ce droit universel à des conditions de vies dignes. Et qui sait.. de l'étendre (par l'instauration d'un **salaire étudiant** ou d'un revenu de base universel suffisant ou encore par l'individualisation totale des droits sociaux, par exemple).

Au vue des défis sociaux, des difficultés démocratiques, des effondrement climatiques et écologiques qui nous attendent, le 21^{ème} siècle a résolument besoin de sa propre révolution sociale ! ■

[ Cloé Devalckeneer, rédactrice en cheffe]

LA SÉCU ?

Un peu d'histoire¹

La sécurité sociale en Belgique n'a pas été mise en place du jour au lendemain, celle-ci est le résultat de plusieurs années de lutte menée surtout par le milieu ouvrier.

En effet, le 19^e siècle - avec sa révolution industrielle et son essor économique - a fait apparaître la classe ouvrière.

Celle-ci jusqu'au tout début du 20^e siècle avait des conditions de travail déplorables, leur unique moyen de subsistance était leur « force de travail », les ouvrier-e-s étaient considéré-e-s comme des machines et exploité-e-s : Leurs salaires étaient maintenus au niveau le plus bas, leur temps de travail pouvait aller jusqu'à 14h par jour même pour les enfants en bas-âge, ...

La classe ouvrière subissait de plein fouet les conséquences de ces déplorables conditions de travail : Maladies, travail des enfants, problèmes de logement, sous-alimentation, espérance de vie diminuée ...

L'État n'intervenait pas, considérant que la pauvreté subie par la classe ouvrière ne le regardait pas et que c'était de la faute des personnes si elles étaient dans cette situation.

À cette époque, il existait quelques institutions de « bienfaisance » qui s'occupaient du sort des personnes en état de pauvreté, mais, ces institutions exerçaient un certain rapport de force et maintenaient les personnes sous leur tutelle. Le mouvement ouvrier a alors commencé à tenter de s'organiser lui-même via notamment la création de caisses de secours mutuels.

En 1883 et en 1889, sous la pression du mouvement ouvrier qui s'organisait partout en Europe est apparu le « modèle Allemand ». Celui-ci institua le premier système d'assurances sociales obligatoires. Ce modèle n'avait cependant pas été plébiscité par l'État Belge qui avait préféré rendre l'affiliation libre, les personnes décidaient donc si elles voulaient s'affilier et cotiser, ou non.

L'État Belge décida ensuite de mettre en place plusieurs assurances obligatoires entre 1903 et 1936.

Enfin, à la fin de la seconde guerre mondiale, en échange d'une paix sociale, un projet de pacte social a été négocié. Celui-ci visait à développer un système coordonné de sécurité sociale modernisé. Un arrêté de loi est enfin déposé le 28 décembre 1944 et c'est cet arrêté qui détermine encore tous les contours de notre sécurité sociale actuelle.

1 • <http://www.histoire-des-belges.be/au-fil-du-temps/epoque-contemporaine/evolution-sociale-de-la-belgique/la-classe-ouvriere>
• <https://discri.be/wp-content/uploads/Brochure-La-s%C3%A9curit%C3%A9-Sociale-Solidaris.pdf>
• <https://discri.be/wp-content/uploads/FICHE-Histoire-de-la-securite-sociale-AOC-DISCRIM.pdf>
• <https://www.accg.be/index.php/fr/actualite/20191228-75-ans-de-securite-sociale>
• <https://www.fgtb.be/-/elections-sociales-2020-la-fgtb-c-est-quo-1>
• <https://www.onss.be/qui-sommes-nous/historique>
• <https://www.maisonmedicale.org>
• <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/a-propos-de-la-securite-sociale/la-securite-sociale-en-belgique/organisation#>



Pourquoi la sécurité sociale est importante et pourquoi se battre pour elle ?

Notre sécurité sociale constitue un rempart important, un indéniable « filet de sécurité » : revenir en arrière serait dramatique.

Sans sécurité sociale ce serait une grande partie de nos droits qui disparaîtraient ➔ Indemnités de chômage, indemnités en cas de maladie, etc.

Il est pour l'heure important de se battre pour sa survie, mais aussi de se battre pour l'améliorer. Actuellement, une certaine partie de la population ne peut pas en jouir totalement, voire, pas du tout selon les situations : Les étudiant·e·s dont le travail ne donne lieu à aucune cotisations, les personnes sans papiers.

De plus, les droits sont faciles à perdre et étant étudiante assistante sociale, j'ai pu le constater malheureusement maintes fois durant mes stages.

Par exemple, actuellement une des conditions pour avoir le droit aux indemnités de chômage est qu'il faut être domicilié·e quelque part en Belgique. Une personne qui avait ouvert son droit aux allocations de chômage et qui se retrouve sans logement perd donc son droit aux allocations de chômage, et pire, se voit réclamer le remboursement des indemnités si celles-ci ont, malgré le changement de situation de la personne, continué à être versées. Des solutions sont possibles, notamment faire les démarches afin de demander une adresse de référence au sein d'un CPAS, mais c'est bien souvent un parcours long et difficile.

En bref, même avec notre sécurité sociale actuelle, même avec ce filet de sécurité qu'il représente, celui-ci peut facilement casser voire être inaccessible. De plus, certaines indemnités et remboursements restent insuffisants ou n'existent pas.

Encore aujourd'hui, des personnes doivent choisir entre se soigner ou manger, entre offrir des activités extrascolaires à leurs enfants ou pouvoir se soigner. Encore aujourd'hui, des personnes ne vivent pas dignement et cela n'est pas normal !

C'est pour toutes ces raisons qu'il est important de se battre pour une sécurité sociale forte, encore plus renforcée et de se battre pour garder notre sécurité sociale tout court !

SI LA PENSION

se mangeait



Jusqu'il y a peu, la question des pensions me paraissait être un sujet complexe et barbant dont je n'avais pas à me tracasser.

Honnêtement, j'avais très peu confiance en l'idée que je pourrais moi-même en bénéficier, vu la manière dont l'État semble démanteler ce pilier de la sécurité sociale.

Pourtant, il y a quelques semaines, mon banquier a tenté de me convaincre de « cotiser » pour une épargne-pension. Cela m'a tout de suite énervée, je n'ai pas compris pourquoi. Maintenant je sais, et je vais tenter de vous expliquer ce qui m'a mise en colère.

Le système des piliers, ou l'assiette de spaghetti

Aujourd'hui, en Belgique, les pensions répondent à un système de piliers.

Mais bon, personnellement, je préfère imaginer ça comme un bon plat de spaghetti.

Dans mon assiette, tout d'abord, il y a les pâtes. C'est le premier pilier, la pension légale. Celle-ci repose sur la sécurité sociale et est donc financée via les cotisations des travailleurs-euses et des employeurs-euses. Elle est proportionnelle au nombre d'années durant lesquelles on a cotisé et à nos revenus. On parle d'un **système de répartition**, comme l'explique Ermelinde Malcotte : « Nous n'épargnons pas pour notre pension future mais nous payons les pensions de celles et ceux qui sont actuellement à la retraite. Ce mécanisme repose donc sur la solidarité intra et intergénérationnelle »¹. C'est le seul pilier qui est obligatoire et donc assuré pour toutes et tous (ou presque). La pension légale est donc indispensable - qui ferait des spaghetti

¹ « Pensions : pourquoi les femmes sont-elles plus pénalisées ? », Femmes Plurielles, Mars 2019.

sans spaghetti - et elle doit être suffisante et digne. Une fois mon assiette remplie de pâtes, je peux y ajouter la sauce : des légumes, de la passata, et si j'ai un peu de chance, du haché (végétarien ou non, là n'est pas la question). Cette fameuse sauce, c'est le deuxième pilier, l'épargne qui passe par l'entreprise, le secteur ou le groupe professionnel. Celle-ci est financée par l'employeur-euse et par le/la salarié-e via une retenue sur salaire. On parle notamment de fonds de pension et d'assurance-groupe. Ici, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les plus hauts salaires pourront obtenir une couverture maximale alors que certains emplois n'y auront même pas droit. C'est notamment le cas du secteur non marchand et de la majeure partie des ouvrier-e-s². Cette disparité se marque également très fort dans une perspective genrée puisque la pension complémentaire des femmes est moins élevée de 47% par rapport à celle des hommes³.

Il nous reste donc le troisième pilier, le fromage. Il s'agit de l'épargne individuelle, comme l'épargne pension que mon gentil banquier me proposait. Toute personne entre 18 et 64 ans, qui en a les moyens bien-sûr, peut compléter sa future pension grâce à de l'épargne individuelle via une banque ou un organisme d'assurance. Tout comme le deuxième pilier, on est ici dans un **système de capitalisation** et plus de répartition. Chacun-e cotise pour lui/elle-même. Et à nouveau, tout le monde n'a pas le droit d'avoir du fromage sur ses pâtes.

Tout le monde n'a pas la même assiette

2 Safuta Anna, « Nos pensions, leurs réformes : répercussions sur les femmes », 2018, Femmes Prévoyantes Socialistes : <https://www.femmesprevoyantes.be/2018/12/20/etude-2018-reformes-pensions/>

3 FGTB, Baromètre 2018 <https://www.fgtb.be/documents/20702/313803/Barom%C3%A8tre+2018/aef9a27e-bee6-4b1c-acb0-6aa0d6c63fc>

Ce qui m'ennuie profondément dans ce système, c'est que tout le monde n'a pas le droit de manger à sa faim et que certain-e-s doivent se contenter de pâtes natures quand d'autres s'offrent une sauce aux truffes et le fromage le plus luxueux. En 2019, les trois quarts de la population active bénéficiaient d'une épargne pension mais la répartition de cette épargne était extrêmement inégalitaire. Les 1% les mieux loti-e-s ont ainsi pu bénéficier de 20% du montant total des pensions complémentaire alors que 70% n'ont perçu ensemble que 10% de celui-ci⁴.

Mais ce qui m'inquiète encore plus, c'est que les mesures qui sont en train d'être prises concernant les pensions visent à maintenir une pension légale de base faible, tout en incitant les individus à se constituer une pension décente via les compléments de pension.

Comment on affame notre système de solidarité !

Aujourd'hui, nous nous trouvons donc dans une situation où les deux derniers piliers sont en train de ronger le premier. En offrant des faibles taxations sur les épargnes pensions au niveau des entreprises (avantages fiscaux) et en n'imposant pas de cotisations sociales sur la partie du salaire financant l'épargne pension (avantages sociaux), l'État pousse les travailleurs-euses à privilégier une contribution à des pensions complémentaires plutôt qu'une augmentation salariale, se privant ainsi de nombreuses rentrées d'argent pour son fonctionnement et celui de la sécurité sociale.

4 Chiffres de la Cour des Comptes relayés par l'article de l'Echo « Les pensions complémentaires, source d'inégalités », consulté le 18 février 2021 sur <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/les-pensions-complementaires-source-d-inegalites/10271132.html>

SI LA PENSION se mangeait

Il en est de même pour les épargnes pensions du 3^e pilier. Ceux et celles qui investissent une partie de leurs revenus dans ces produits bancaires, bénéficient actuellement d'une réduction d'impôts de 30% à 25% selon le montant annuel investi.

Si on décidait de supprimer ces avantages fiscaux et sociaux, on pourrait réinvestir ces recettes perdues dans le premier pilier. On pourrait reconstruire un système de pensions plus fort et plus égalitaire.

Bien sûr il n'est pas question de ne plus ajouter de sauce ou de fromage à nos spaghetti, juste de pouvoir permettre à chacun·e d'avoir assez dans son assiette. Et de s'assurer qu'on ne se débarrassera pas des pâtes sous prétexte qu'on peut se satisfaire de sauce et de fromage !

Sur ce, bon appétit ! ■



RECONNAÎTRE

SYMBOLIQUEMENT LA SÉCU

à quoi ça sert ?

En août 2018, la mutualité Solidaris a lancé une campagne de valorisation de la sécurité sociale. Son but, **faire reconnaître la sécurité sociale comme patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO**. La pétition est toujours en ligne sur un site dédié à cet effet par Solidaris¹. En découvrant cette proposition, j'ai voulu me pencher non pas sur la pétition en elle-même, mais plutôt sur le signal que cela renvoie au monde. Notre système de protection sociale est plus que séculaire mais s'est structuré après la Seconde Guerre mondiale avec la montée en puissance du Welfare state ou État Providence. Depuis le 19^e siècle, le combat social a pris des formes diverses et les défis se sont multipliés pour répondre aux besoins sociaux. La crise de la Covid-19 en est un exemple actuel prégnant. Le déficit de la sécurité sociale a atteint 8.5 milliards en 2020. Un déficit qui selon le scénario le plus optimiste d'une reprise économique en 2021 continuera à se creuser pour atteindre 12 milliards en 2024 (sans tenir compte du surcoût de la hausse de la pension minimum de 22 %). Cela nous fait un déficit cumulé entre 2020 et 2024 de près de 50 milliards, auquel il faut ajouter le coût cumulé de 10 milliards lié à la revalorisation progressive de la pension minimum. Pour rappel la dotation d'équilibre de la sécurité sociale se chiffre à 3 milliards².

Mais alors, pourquoi valoriser la sécurité sociale ?

Est-ce à coup de coupes budgétaires et de politiques économiques plus austères que collectives que nous résorberons ce « trou » ? Aurions-nous oublié que la sécurité sociale est un des fondements de la Démocratie et d'un monde plus juste ? Pierre Laroque, considéré comme le père de la sécurité sociale en France, disait : « En fait, mon projet, c'était de prolonger en temps de paix la solidarité du temps de guerre ».

La reconnaissance par l'UNESCO de ce système est selon moi très importante. C'est en quelque sorte reconnaître que cette utopie historique de solidarité est devenue projet politique et sociétal. Et reconnaître ce projet comme valeur essentielle de ce qui constitue notre Humanité. Une certaine redistribution des richesses, l'accès aux soins de santé, à un revenu de remplacement stable et décent dépend de cette organisation collective et fait de notre société un lieu plus viable, plus sûr et plus humain. Ce projet, comme le dit Pierre Laroque, est un moyen de perpétuer la solidarité et de permettre à chaque citoyen·ne d'accéder à une même qualité de vie, d'assurer leur futur malgré leur passé et leur présent.

1 <https://prenonssoidenous.be/>

2 <https://www.lesoir.be/347093/article/2021-01-05/la-reforme-des-pensions-legales-comment-debloquer-le-dossier>

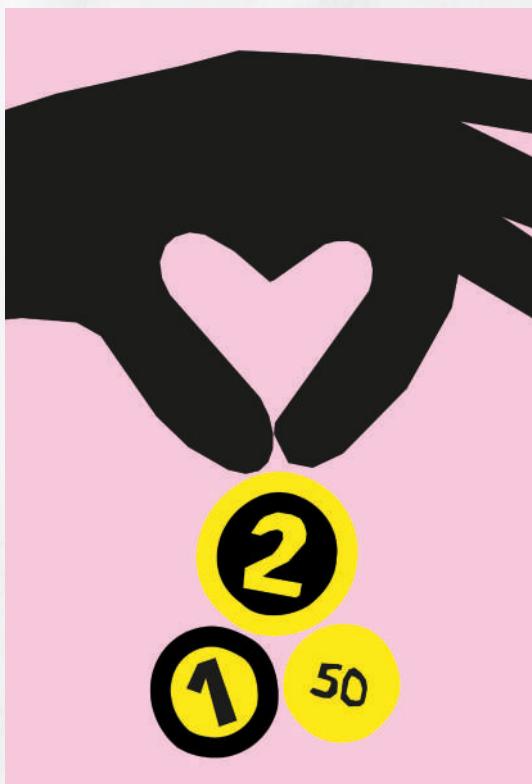
RECONNAÎTRE SYMBOLIQUEMENT LA SÉCU, à quoi ça sert ?

Il est déjà arrivé que des projets sociaux soient célébrés ? Et que leurs créateur·rice·s soient récompensé·es comme en 2010 avec le prix Nobel de l'économie décerné à trois économistes. Ces derniers ont établi un indice permettant de mesurer l'impact des politiques économiques sur les demandeur·euses d'emploi et le marché du travail. En 2020, dans le Val-De-Marne, un appel à projets pour une économie sociale et solidaire a émergé à la suite de la crise sanitaire, avec en prime des récompenses. En sont ressortis 11 projets récompensés qui créeront de l'emploi, avec à la clé un butin partageable de 100.000 euros. Un réseau d'association étudiante, l'ANIMAFAC, récompensait en 2014, les meilleurs schémas d'innovation sociaux créés par leurs membres. En Belgique, le prix de l'économie sociale est décerné chaque année à des entreprises pour, je cite : « promouvoir des entreprises et associations qui développent des modèles économiques durables et solidaires, plaçant l'humain et l'environnement au centre des préoccupations »³.

Ici, concernant la campagne de Solidaris, il n'est point question d'une récompense, mais bien de reconnaissance.

Mettre en avant la sécurité sociale par ces temps où le secteur privé tente de prendre l'ascendant sur le secteur public, c'est aller à contre-courant. J'évoquais les « trous de la sécu », car dans notre société financiarisée, se préoccuper des plus démunie·s et de solidarité est souvent perçu comme désuet. Or, cette crise sanitaire a montré ce rôle essentiel de redistribution, sans doute imparfait selon certain·e·s, que peut jouer pleinement cette noble institution. Des mutations sociétales nous bousculent jour après jour. La cause féministe, le dérèglement climatique, le passage d'une économie

de courte durée à un système de long terme, les réflexions sur notre mode de production et j'en passe... Les besoins de solidarité s'accroissent pour affronter notre futur. Cette philosophie sur le plan économique, écologique et social doit être reconnue afin de l'assurer et nous rassurer face à l'adversité. Pourquoi ne pas imaginer que cette candidature de notre sécurité sociale puisse être portée par la Belgique et ses composantes et non pas seulement par une mutualité par le biais d'une pétition ? Puisse le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel accéder à cette demande de reconnaissance, et ce finalement, peu importe le/la demandeur·euse car il s'agit de notre patrimoine commun. ■



³ <https://prixdeconomiesociale.be/a-propos/vision>.

EUROPE SOCIALE

ET CRISE DE LA COVID

un tournant historique ?

Arthur a rencontré Amandine Crespy, professeure de sciences-politiques à l'ULB et chercheuse au centre d'étude de la vie politique, le Cevipol et à l'Institut d'études européennes. Amandine s'intéresse plus particulièrement à la gouvernance socio-économique, au rôle de l'UE dans les thématiques économiques mais surtout sociales. Voici un résumé de l'interview qui se trouve en intégralité sur notre site internet.



AL : Pour commencer l'interview, on y échappe malheureusement rarement ces derniers temps, je voudrais vous parler de la crise de la Covid-19. Lors de la première vague une question s'est rapidement posée : que fait l'Europe ? Mais au final on a très peu posé la question de que peut faire l'Europe ?

Est-ce que l'Union Européenne gère les questions de santé ?

AC : Alors non, la santé n'est pas une compétence forte de l'Union Européenne. Au contraire, elle a ce qu'on pourrait appeler une compétence résiduelle en matière de santé, telle qu'elle est définie dans le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Cette compétence résiduelle touche à plusieurs aspects, qui ne concernent pas en premier lieu les systèmes de santé. Cela concerne davantage ce qu'on appelle la santé publique.

Il y a je dirais essentiellement cinq aspects¹ :

Il y a d'abord l'aspect santé dans le cadre du marché intérieur. Il y a l'aspect commerce des médicaments qui est rattaché au cadre du marché intérieur et ça c'est peut-être la compétence principale de l'UE. Et puis, un autre aspect c'est la gestion des risques transfrontaliers. On peut aussi penser à ce qui concerne les liens entre agriculture et santé. Et puis un tout petit dernier point, l'UE produit aussi les normes de sécurité et de santé en matière de circulation et des produits de substance humaine.

En résumé, ce sont des compétences un peu éparpillées, sur des points très précis, qui concernent des aspects transnationaux. Soit au titre du commerce, soit au titre de la circulation des maladies et des médicaments.

¹ Les explications plus détaillées se trouvent sur le site internet

EUROPE SOCIALE ET CRISE DE LA COVID

un tournant historique ?

AL : En mars dernier vous avez co-rédigé une tribune qui est parue notamment dans Médipart et La Libre qui critiquait, je cite : « le chaos de l'Europe intergouvernementale » Maintenant qu'on a un peu plus de recul, quasiment un an après, quel regard est-ce que vous portez sur la gestion de la pandémie par l'UE ?

AC : L'Union Européenne fonctionne autour de deux grands schémas qui structurent depuis les origines de la communauté économique dans les années 50, jusqu'à encore aujourd'hui, la manière de faire de la politique et de faire des politiques publiques au niveau européen :

D'une part on a la sphère intergouvernementale : la sphère d'influence des États. Celle qui conduit par exemple la politique étrangère, les questions de défense et de sécurité. Plus généralement tous les domaines que les décideurs considèrent comme particulièrement sensibles du point de vue de la souveraineté nationale. Ça concerne également les questions fiscales, certaines questions sociales, notamment la sécurité sociale.

Cela concerne également les grands aspects de la politique économique. Ce qu'on a vu avec la crise financière de 2008 qui s'est transformée en crise des dettes souveraines européennes c'est que c'était vraiment les États qui avaient décidé de la stratégie à suivre pour préserver la stabilité de la monnaie unique. En l'occurrence les États ont décidé de fournir une réponse austéritaire, basée sur la dévaluation interne et l'adaptation des États surendettés..



Ce qu'on a vu dans les toutes premières semaines de la pandémie, c'est une réaction immédiate des États mais pour eux-mêmes, c'est-à-dire de manière non-coordonnée.

C'est le cas en particulier pour ce qui concerne le rétablissement du contrôle aux frontières qui contredit les règles de fonctionnement de l'espace Schengen.

Dans le même temps, on a vu dans les toutes premières semaines une sorte d'inertie ou d'attentisme des institutions européennes. Cela a provoqué un certain chaos puisqu'on a assisté non seulement à toute une série d'initiatives éparses mais aussi de non-action collective. Cela a mené au final à une incapacité à résoudre les problèmes communs, par exemple à se coordonner sur la gestion des stocks de masques, etc.

Finalement, on a pu observer un manque patent de solidarité.

Et justement parce que l'Union Européenne n'a pas de compétences fortes en matière de santé, une incapacité collective à se coordonner de manière efficace. Après cette tribune on a vu la commission européenne se mettre en marche de manière assez volontariste pour faciliter cette coordination des États. Là où c'est le plus visible aujourd'hui c'est notamment par rapport à la négociation des contrats et des vaccins.

AL : On entend souvent dire que la libéralisation à l'œuvre depuis une trentaine d'années a vraiment affaibli les systèmes de sécurité sociale, parfois au profit des assurances privés. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce constat ou pas ? Si oui, comment cet affaiblissement a eu lieu ? Quelle est l'implication de l'Union Européenne là-dedans ?

AC : L'impact de l'Union Européenne sur les systèmes de soins de santé est diffus et multidimensionnel... Un aspect important est celui de la coordination des politiques sociales nationales. En ce domaine, l'Union Européenne n'a pas de compétence réglementaire, elle ne peut pas légiférer pour obliger les États à mener telle ou telle politique en matière de soins de santé.

Toutefois, on a depuis le début des années 2000 des processus de coordination sur base volontaire où les États s'engagent à fixer des objectifs, etc. En la matière, la question qui a très souvent été mise en avant au niveau européen, c'est celle de la soutenabilité financière des systèmes de santé.

C'est donc avant tout un prisme financier qui est imposé, notamment par les acteurs du secteur économique et financier au sein des institutions européennes. C'est donc de ce point de vue là que les États ont un peu adopté les mêmes perspectives et se sont efforcés de faire du containment. On a appelé cela la rationalisation financière, et c'est ce qui justifie une gestion managériale des hôpitaux, qui entraîne des déficits et des sous-effectifs au

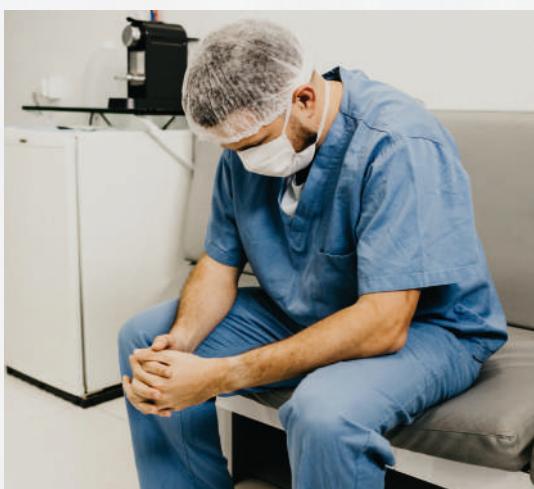
EUROPE SOCIALE ET CRISE DE LA COVID

un tournant historique ?

sein de l'hôpital public. C'est cela aussi qui met la pression sur les cadences de travail, qui obligent à fermer des lits, etc.

Pour faire court, il s'agit de l'idée selon laquelle on pourrait faire toujours mieux avec toujours moins de moyens si l'on était plus efficaces.

Très clairement cette logique a une limite. On entend depuis de nombreuses années les contestations, les appels au secours au sein même de la communauté hospitalière qui se plaint des conditions de travail, des rémunérations nettement insuffisantes par rapport à la charge de travail, à la responsabilité des personnels, à cet esprit de gestion managériale absolument délétère.



De plus, il y a un aspect un peu plus technique qui concerne la politique de concurrence. Au nom de celle-ci, l'Union Européenne met quasiment sur un pied d'égalité les prestataires de service, dans n'importe quel secteur, donc y compris celui de la santé. C'est-à-dire qu'on doit traiter exactement de la même façon les prestataires privés et les prestataires publics. Alors même que dans des domaines qui relèvent de l'intérêt général, comme la santé, l'un des prestataires doit être identifié comme celui qui va assurer le service universel, le service public universel. Or, on sait qu'il est très souvent non-rentable. À Bruxelles, il y a notamment eu une longue affaire dans laquelle des hôpitaux privés ont attaqué les autorités belges en les accusant, au nom du droit de la concurrence européen, de trop subventionner les hôpitaux publics. C'est-à-dire de surcompenser la charge financière liée à ce devoir d'assurer l'hôpital public. (En l'occurrence, l'affaire s'est soldée plutôt par une victoire des hôpitaux publics.)

Il est donc important de ne pas caricaturer le rôle de l'Union Européenne et de la cour de justice qui statue sur ces affaires, car parfois elle se prononce en faveur du secteur public. Il en reste que le simple fait que la concurrence soit la norme et la dérogation à la concurrence soit l'exception, place quand même les prestataires de service public dans des situations parfois délicates.

Enfin, il est tout à fait vrai que les acteurs au sein de l'UE qui sont en faveur de la logique de marché poussent très fort depuis longtemps, notamment sous l'impulsion des grandes compagnies d'assurances, vers l'unification d'un marché européen de l'assurance au profit de ces grandes compagnies. Cela se traduit par des initiatives pour tenter de libéraliser, d'uniformiser mais aussi de développer de nouveaux débouchés pour ces grandes compagnies d'assurance, notamment en matière de pensions. ■

TZCLD, TERRITOIRES ZÉRO

CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

et si l'on revoyait la notion de travail ?



Le 29 février 2016, sous l'impulsion d'ADT Quart-Monde, la France vote à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat une loi d'expérimentation « territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ». Depuis 2003, une « loi d'expérimentation » permet de tester sur des micro-territoires un principe qui transgresse les normes habituelles avant de réfléchir à son potentiel élargissement à la France entière. En résumé, cette loi permet de réorienter l'argent public pour financer des emplois plutôt que des aides sociales bien insuffisantes à une vie digne (le RSA tourne vers 550€/mois) et des coûts induits par la pauvreté. L'objectif est que les bénéfices liés à la création d'emplois soient supérieurs aux surcoûts entre le RSA et un bas salaire (vers 1520€ brut). Les bénéfices espérés sont économiques : création de richesses par les entreprises, impôts sur ces emplois, diminution des dépenses liées à la précarité, dépenses dans l'économie réelle effectués par les travailleur·euse.s... mais pas que : réduction de la criminalité, amélioration de l'accès aux soins de santé, augmentation de la confiance en soi des

travailleur·euse.s... Pas étonnant que la loi ait séduit de la gauche à la droite puisque chacun·e trouvera dans cette expérience un élément auquel il/elle sera sensible.

L'expérience a d'abord consisté à mettre en place sur 10 territoires des Entreprises à But d'Emploi (EBE) relevant de l'économie sociale et solidaire.

Elle se base
sur 3 principes
fondamentaux :

Personne n'est inemployable

- Lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.

Ce n'est pas le travail qui manque

- Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.

Ce n'est pas l'argent qui manque

- La privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

TZCLD, TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE et si l'on revoyait la notion de travail ?



Dans ce cadre, ce n'est pas la personne « inoccupée » qui doit correspondre à une offre émise sur le marché de l'emploi mais bien un job « à valeur sociétale ajoutée » qui est créé en fonction des compétences de celle-ci et de ses aspirations. Tous les emplois sont en CDI et à temps choisi par le/la travailleur·euse. De plus, le travail doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Tout cela est très bien détaillé sur <https://www.tzcld.fr/>.

Si quelques inquiétudes pourraient être émises par rapport au projet, elles sont vite levées. Par exemple, il est interdit aux EBE de faire concurrence aux emplois déjà existants sur le territoire. On recherche donc une complémentarité entre le travail de chacun·e.

Vous l'aurez compris, on est très loin du ridicule slogan prônant que les chômeur·euse·s devraient « bosser bénévolement » s'ils veulent toucher leurs allocations. Au contraire, l'expérience TZCLD

a la vertu de remettre en cause le marché du travail tel qu'il est, et plus largement notre modèle économique. En affirmant que ce n'est pas le travail qui manque, l'expérience dénonce que le marché du travail actuel ne remplit pas nos besoins ou nos aspirations profondes. Jugeant que ces besoins ne créent pas assez d'argent que pour être « rentable », le monde économique délaisse tout un pan de savoir-faire et d'activités. En partant de ce constat, le chômage de masse est la responsabilité de notre modèle économique qui consiste à enrichir l'actionnariat coûte que coûte, y compris en remplaçant l'humain·e par la machine et en poussant à une consommation effrénée de ressources pourtant limitées. TZCLD contrebalance actuellement cette dérive en proposant de reconquérir tous les services à la communauté qui ont été délaissés. Voici quelques domaines dans lesquels les EBE se sont orientées : ressourceries, maraîchage bio, épicerie sociales, encadrement périscolaire, transport de personnes...

Et si demain, l'économie réelle reprendait le pas sur l'actionnariat ?

Si la valeur sociétale de notre activité était le futur moteur du marché du travail ? On en est encore loin mais les valeurs défendues par cette expérience

sont certainement une première étape vers une remise en question de la notion de travail ! Si en Belgique, nos élu·e·s réfléchissent à initier la même démarche, en France, on est déjà l'étape d'après : la loi du 14 décembre 2020 passe de 10 territoires expérimentaux autorisés à 60. Actuellement, la société civile y demande déjà un emploi vert pour tou·te·s. ■



UN SALAIRE ÉTUDIANT

POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ?

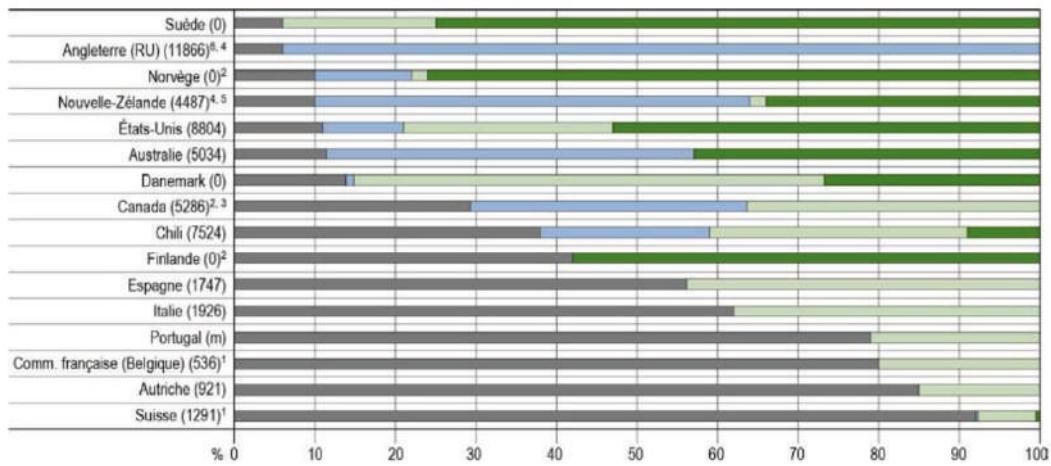
Une enquête réalisée par la FEF en 2017 indiquait qu'en Belgique la moitié des étudiant·e·s dépendent directement de leur travail pour payer leurs études ou subvenir à leurs besoins primaires comme l'alimentation ou le logement. La crise sanitaire a fait perdre à une grande partie des étudiant·e·s cette source de revenus indispensable, augmentant ainsi la précarité étudiante. Selon la FEF, en 2019, « 32% des étudiant·e·s éprouvent des difficultés supplémentaires à payer leurs études ». Elle ajoute que 85% des jeunes bénéficient de l'aide de leurs parents pour financer leurs études. Cependant, 15% d'entre eux indiquent que la perte de revenus de

leurs parents dû à la crise a impacté leur vie étudiante. Cette enquête renforce le constat que les aides aux étudiant·e·s sont insuffisantes. En effet, selon l'OCDE, en communauté française uniquement 20% des étudiant·e·s ont accès à des bourses ou des allocations de l'État¹. Cela est très contrastant avec le nombre d'étudiant·e·s devant jobber pour payer leurs études. De plus, on constate de grandes disparités entre les pays européens en matière d'aides financières. Par exemple, en Norvège seulement 10% des jeunes n'ont pas de soutien financier de l'État. Au Danemark, ce sont uniquement 15% qui ne bénéficient d'aucune aide.

Graphique C5.3. Répartition des étudiants bénéficiant de prêts publics/subventionnés par l'État et de bourses/allocations en licence et en premier master de type long ou niveaux équivalents (2017/18)

Pourcentage d'étudiants

- Ne bénéficiant ni de prêts publics/privés garantis par l'État, ni de bourses/d'allocations de l'État
- Bénéficiant uniquement de prêts publics/privés garantis par l'État
- Bénéficiant uniquement de bourses/d'allocations de l'État
- Bénéficiant à la fois de prêts publics/privés garantis par l'État et de bourses/d'allocations de l'État



Source : OCDE, 2019

¹ OCDE (2019), Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr>

Afin de trouver des solutions contre la précarité étudiante, il serait intéressant de se pencher sur les modèles mis en place dans ces pays.

Le modèle norvégien

En Norvège, le pourcentage d'étudiant·e·s bénéficiant d'une aide financière était de 90% en 2017-2018². Cela s'explique par la présence d'un prêt étudiant à taux 0. En effet, les jeunes norvégien·ne·s peuvent bénéficier de 1.150€ par mois sans conditions. Mieux encore, si iels obtiennent leur diplôme, la somme à rembourser est réduite de moitié. Mais la perspective de devoir rembourser même la moitié de ce prêt peut être un frein pour des personnes ayant peu de ressources financières³. De plus, les jeunes sont soumis·e·s à de nombreux risques lors du passage de l'école à l'emploi tel que le chômage ou une situation précaire due au salaire bas ou à des contrats à courte durée⁴. Les prêts peuvent donc être difficile à rembourser et être lourd de conséquences pour les étudiant·e·s⁵.

Le modèle Danois

Au Danemark, l'éducation est cent pour cent gratuite et la plupart des étudiant·e·s perçoivent des allocation sous forme de salaire étudiant, « cumulable à d'autres formes d'aides basées sur des critères individuels »⁶. Les aides s'élèvent en moyenne à 750 euros par mois, sous les seules conditions d'être

2 Ibid.

3 Ibid.

4 OCDE (2018), Regards sur l'éducation 2018:Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-fr>.

5 OCDE (2019), Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris,<https://doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr>

6 Alexandre, L. Vers l'autonomie des Universités des étudiant·es ? Le salaire étudiant comme outil de lutte contre la précarité : comparaisons européennes, Academia, 28/04/2020 <https://academia.hypotheses.org/22973>



UN SALAIRE ÉTUDIANT

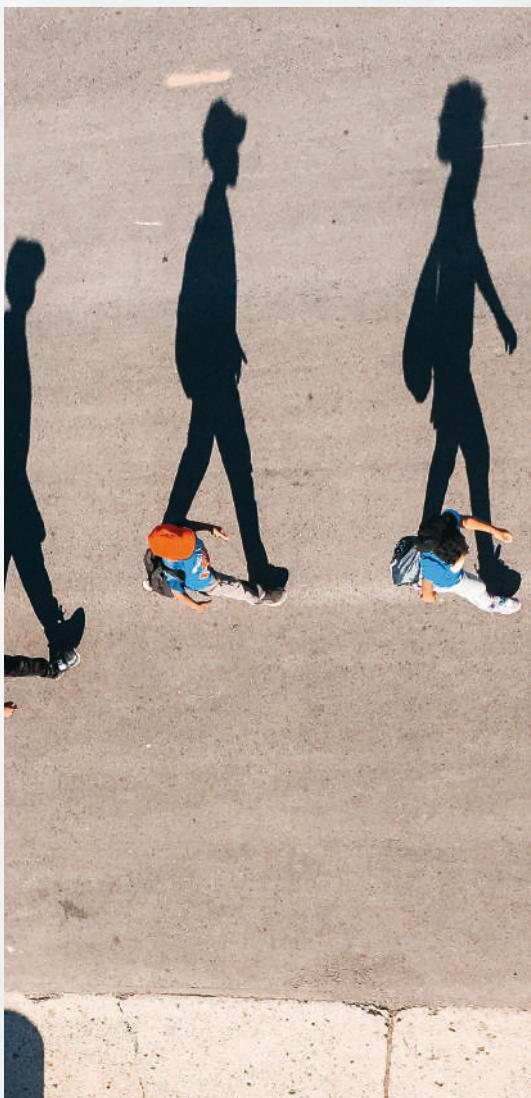
pour lutter contre la précarité ?

inscrit·e·s dans l'enseignement supérieur⁷ et d'avoir quitté le foyer familial. Cela permet aux bénéficiaires d'atteindre une certaine autonomie. En effet, 19% des étudiant·e·s affirment recevoir une aide régulière de leurs parents⁸ contre 85% en Belgique. De plus, ces aides ne reposent pas sur un endettement futur. Elles semblent donc adaptées à la réalité du marché de l'emploi, où les jeunes sortant des études sans expérience tardent à trouver un travail.

L'accès à l'éducation devrait être une priorité du gouvernement

Alors que travailler en étant étudiant·e semble la norme, il est important de rappeler qu'étudier représente déjà une charge de travail équivalente à un temps plein⁹. Cette charge peut avoir un impact négatif sur les résultats scolaires mais est également une source de stress et de tensions¹⁰. Il n'est pas normal de devoir jobber tout en suivant un cursus scolaire. Mettre en place un salaire étudiant permettrait à de nombreux jeunes de retrouver un équilibre et une vie plus sereine. En outre, le salaire

étudiant semble indispensable pour lutter contre la précarité. Sa mise en place réduirait les inégalités d'accès à l'enseignement tertiaire, en permettant à tou·te·s de s'inscrire aux études supérieures. Finalement, c'est un moyen de garantir aux étudiant·e·s une autonomie vis-à-vis de leurs parents. ■



7 Ibid.

8 Alternatives économiques, Le Danemark, paradis pour jeunes adultes, par Hiver, A.F. le 05/02/202, <https://www.alternatives-economiques.fr/danemark-paradis-jeunes-adultes/00091614>

9 Un quadrimestre à 30 crédits représente l'équivalent d'un temps plein

10 Le monde, « Au-delà de douze heures par semaine, danger » : les paradoxes du travail étudiant, par Raybaud A. le 18/09/2019, https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/09/18/au-delà-de-douze-heures-par-semaine-danger-les-paradoxes-du-travail-étudiant_5511684_4401467.html

LE SYNDICALISME

ET SON IMPORTANCE

dans une démocratie saine

Le syndicat, qui apparaît d'abord en Grande-Bretagne au 18^e siècle, est « une association permanente de salarié·e·s qui se proposent de défendre ou d'améliorer les conditions de leur contrat de travail »¹. En Belgique, où le taux de syndicalisation a toujours été très élevé², on compte trois organisations syndicales: la CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique), s'alignant sur le concept d'économie capitaliste, la CSC (Confédération de Syndicats Chrétiens), dont la maxime était « le syndicat libre dans la profession organisée »³, et la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique), composée essentiellement de membres du parti socialiste⁴.

Le syndicalisme a progressivement fait l'économie de la grève. En effet, au lieu d'éclater spontanément par une réaction instinctive des travailleur·euse·s, elle est devenue à la fois un moyen de pression pour obliger le patronat à parler avec les syndicats et les pouvoirs publics à arbitrer le conflit, mais aussi un moyen d'investigation pour déterminer ce que l'employeur·euse est en mesure d'accorder

sans condamner son entreprise à la faillite⁵. Ce qu'il est cependant honnête d'apprécier est le fait que certains conflits, grèves et arrêts de travail (toujours en gardant un objectif de rapport de force vis-à-vis du patronat) sont bel et bien susceptibles de permettre des avancées, notamment sur le plan de la sécurité au travail⁶.

Ce que l'on constate c'est que le syndicat au sein de l'entreprise constitue un réel contre-pouvoir au patronat. Ce **contre-pouvoir** est très important. Pour ne citer qu'un exemple: il est dit que les conditions de travail se détériorent dans les industries en crise⁷, la délégation syndicale, lorsque celle-ci est organisée, peut laisser entrevoir des perspectives.

Il convient, enfin, de souligner que les représentant·e·s d'organisations syndicales au même titre que les représentant·e·s d'organisations patronales composent les **commissions paritaires**. Ces dernières, instituées pour toutes les branches d'activités, ont pour objectif de regrouper les entreprises exerçant des activités similaires afin de les soumettre à des règlements adaptés aux conditions de travail⁸.

1 (B. et S. Webb) *Que sais-je? Le syndicalisme dans le monde*, Georges Lefranc, éd. PUF, 1979

2 Moi, Silvio de Clabecq, militant ouvrier, Françoise Thirionet et Silvio Marra, éd. Agone, 2020

3 *Que sais-je? Le syndicalisme dans le monde*, Georges Lefranc, éd. PUF, 1979

4 Moi, Silvio de Clabecq, militant ouvrier, Françoise Thirionet et Silvio Marra, éd. Agone, 2020

5 *Que sais-je? Le syndicalisme dans le monde*, Georges Lefranc, éd. PUF, 1979

6 Moi, Silvio de Clabecq, militant ouvrier, Françoise Thirionet et Silvio Marra, éd. Agone, 2020

7 Moi, Silvio de Clabecq, militant ouvrier, Françoise Thirionet et Silvio Marra, éd. Agone, 2020

8 <https://emploi.belgique.be/fr/themes/commissions-paritaires-et-conventions-collectives-de-travail-cct/commissions-paritaires-1>

LES INVISIBLES



@LesInvisibles.film

Les Invisibles est une
comédie française réalisée
par Louis-Julien Petit,
sortie en 2018. Le film est
une adaptation du livre
de Claire Lajeunie, *Sur la
route des invisibles, femmes
dans la rue.*

Ce film incroyablement vrai, sincère et efficace nous pousse à ouvrir les yeux sur une réalité sociale en mêlant réalité, humour et fiction. Des femmes drôles, généreuses, marquées par la vie essaient de garder la tête hors de l'eau et de se réinscrire dans la société. Mais le centre l'Envol qui les héberge est en sursis. Elles sont aides soignantes, agentes immobilières, ou encore réparatrices d'électroménager, mais elles sont SDF, et dans l'ombre. L'Envol n'est pas assez efficace aux yeux des autorités. Lesquelles autorités

supervisent l'évacuation d'un campement de fortune où dorment nombre des usagères du centre. Pour ne pas laisser les femmes à la rue, pour ne pas laisser le dernier mot à la logique comptable des institutions, les travailleuses sociales décident de transformer ledit centre en résidence et tentent, à l'arrache, de trouver emplois et logements à leurs nouvelles pensionnaires. Leurs techniques ? Le développement personnel : en travaillant l'estime de soi et l'apparence des usagères, elles reprennent espoir, retrouvent de la dignité humaine et passent dans la lumière. Le réalisateur relève donc le pari fou d'une comédie sentimentale qui verra l'équipe du centre, les travailleuses sociales embarquer leurs usagères dans une aventure aux frontières de la légalité, dans l'espoir de les rapprocher de la vie ordinaire, celle où l'on a un travail, un toit. Cette réalisation arrive également à mettre en lumière des femmes marquées par la vie, issues réellement de la rue et à mettre en lumière les problématiques qu'elles ont vécues. Enfin, ce film a inspiré le monde social en créant de nouvelles institutions comme l'Envol un peu partout en France. Merci au réalisateur qui a permis de briser des préjugés et d'augmenter l'intérêt pour le secteur social tellement enrichissant humainement et qui permet de s'enrichir intérieurement. ■

LA SÉCU, 100% DES GENS QUI
SONT CONTRE, SONT PLUTÔT SATISFAITS
DE POUVOIR EN BÉNÉFICIER ...

NON MAIS ATTENDS,
C'EST TOPISSIME, MON
ASSURANCE INDIVIDUELLE
N'A MÊME PAS DÛ
INTERVENIR !



REJOINS-NOUS !



CAMPUS

écolo j ULB
ulb@ecoloj.be
écolo j ULg
ulg@ecoloj.be
écolo j UCL
lln@ecoloj.be
écolo j SAINT-LOUIS
saintlouis@ecoloj.be

PROVINCE DE NAMUR

écolo j Namur
namur@ecoloj.be

PROVINCE DE HAINAUT

écolo j Picardie
picardie@ecoloj.be
écolo j Centre
centre@ecoloj.be
écolo j Charleroi
charleroi@ecoloj.be
écolo j Mons-Borinage
mons@ecoloj.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

écolo j Luxembourg
luxembourg@ecoloj.be
écolo j Arlon
aron@ecoloj.be

PROVINCE DE LIÈGE

écolo j Huy-Waremme
huy-waremme@ecoloj.be
écolo j Liège
liege@ecoloj.be
écolo j Verviers
verviers@ecoloj.be
écolo j Ostbelgien
ostbelgien@ecoloj.be

RÉGION DE BRUXELLES

écolo j Bruxelles
bruxelles@ecoloj.be



JUMP est le magazine d'écolo j

Retrouve son blog avec des recettes de saison, des DIY et tous ses dossiers thématiques sur www.ecoloj.be/jump !

Rue Van Orley 5 | 1000 Bruxelles | 02 218 62 00 | info@ecoloj.be | N° d'entreprise : 0877 222 468 | RPM Bruxelles
BE51 0682 4362 8762